

MÉTIERS DU BÂTIMENT | TRAVAUX PUBLIC

CAP

MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES (MIT) EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié chargé de l'installation, de l'entretien et de la réparation des systèmes de chauffage, et de ventilation pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.

Les connaissances acquises au cours du CAP lui permettent de mettre en place des équipements, de gérer la maintenance de l'ensemble (changement d'une pièce, entretien courant et rénovation) et d'informer les utilisateurs (présentation de l'installation et des consignes d'exploitation).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaissances liées aux systèmes de chauffage, et ventilation.
- Mise en place des équipements.
- Gestion de la maintenance.
- Relation clientèle.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monteur(euse) en installations thermiques et climatiques.
- Technicien(ne) d'exploitation du réseau gaz.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Sortie de Troisième, ou être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 13 périodes de 1 à 3 semaines par mois en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 910h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du bâtiment de Sillac – 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.91.37.77.
Contact : Armel DUCOM

POURSUITE D'ÉTUDES

- Baccalauréat professionnel, par exemple Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.
- Mention complémentaire, par exemple Maintenance des Équipements Thermiques Individuels.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 7500€	à 100% par les OPCO	à partir de 5000€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2021-2022

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : 43,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 57,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

